

EXERCICE CLOS LE 28 JUILLET 2026

- I Rapport de gestion

- II Comptes annuels au 31 juillet 2026

- III Rapport Commissaire aux comptes



FÉDÉRATION DES MOTARDS DE FRANCE

Fédération des Motards des Pyrénées-
Atlantiques –
137 chemin Pilas – Lotissement
Oyhanto – 64990 LAHONCE –
contact@fmfrance.fr

RAPPORT DE GESTION 2026

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 5 juillet 2026 et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui sont tenus à votre disposition.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Situation et évolution de l'activité de l'association au cours de l'exercice 2026

- La FMF nationale a poursuivi son aide au fonctionnement de la FMF Elle a maintenu à 180 000 € sa participation comme l'année précédente. Elle a également participé pour 1250 € à la mission d'un cabinet d'experts comptables pour aider la direction financière de la FMF à la vérification des écritures comptables 2022.

- Par ailleurs, 42885 € ont été apportés à la FMF pour des projets ciblés :
 - Poursuite de l'opération « motard un jour » : 2 500 €
 - Poursuite des journées de prévention routière : 13 775 €
 - Sorties et rallyes motocyclistes : 1 800 €
 - Projet Association avec la FFM (sportif) : 6 560 €
 - Inter région avec les antennes FMF : 500 €
 - Aide pour les pilotes moto par la FMF : 17 750 €

- Par ailleurs nous avons répondu favorablement à la Fondation de France pour gérer les fonds de la fondation du patrimoine motocycliste, à hauteur de 30 000 €. Ces fonds sont exclusivement dédiés au fonctionnement de l'association.

Ainsi, l'aide globale de la FMF en 2026, s'est élevée à 254135 €.

On observe cette année une très forte augmentation de la part des projets dans le budget global, la part de ceux-ci (hors prévention routière) s'élève à 19.2 % alors qu'en 2023 il ne s'élevait qu'à 7.5 %

Comme l'année précédente, nous réitérons nos recommandations dans la rédaction des projets afin que ceux-ci consacrent une part de financement aux frais de fonctionnement et d'amortissement pour ne pas générer des charges supplémentaires après la finalisation de ceux-ci.

Au plan des recettes

La part des dons extérieurs au réseau, versés directement à la FMF, est fragile. Cette année nous avons reçu des dons directs pour un montant global de 5800 €.

Depuis la fin de cette année sur le site internet de la FMF nous avons mis en valeur la possibilité de faire des dons en s'appuyant sur la plate-forme HelloASSo.

L'association ligue de motocyclisme Nouvelle-Aquitaine a poursuivi cette année son aide en nous octroyant 20 000 €.

En 2026, les dons dans le cadre de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), s'est traduit par un apport de 20 000 € qui a abondé notre capacité d'aide au fonctionnement de la FMF par son siège social à Bayonne.

RESULTATS - AFFECTATION***Examen des comptes et résultats.***

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par

rapport à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2026, le total des produits s'est élevé à 282 390 € contre 203 674 € pour l'exercice précédent.

Pour l'essentiel, les produits sont constitués par l'apport des associations, d'une part, et par les dons et subventions extérieures au réseau, d'autre-part.

- L'apport des associations s'élève à 197 535 € (126 450 € en 2023) répartis ainsi : 146 425 € aide à l'ASA et 51 110 € projets divers
- Les apports extérieurs au réseau s'élèvent à 75 800 € (54 315 € en 2026) un versement exceptionnel cette année pour le budget de la prévention routière en France d'un montant de 30 000 € explique cette différence
- Cotisations des associations et divers : 7644 €
- Produits financiers : 1410.57 €

Au cours de l'exercice 2024, le total des charges s'est élevé à 263 358 €, contre 232 473 € en pour l'exercice précédent.

Pour l'essentiel, les charges sont constituées par les aides à la FMF d'une part, et par les dépenses de fonctionnement de la FMF nationale, d'autre part.

- Le montant des aides accordées à la FMF, a augmenté de 46 609 €, passant de 207 526 en 2023 à 254 135 € en 2026
- Les dépenses de fonctionnement de la FMF s'élèvent à 9223 €

pour l'année 2026,

le total des produits est 282 390 €,

le total des charges est 263 358 €,

Ainsi, le résultat d'exploitation est positif de 19 032 €

Proposition d'affectation du résultat.

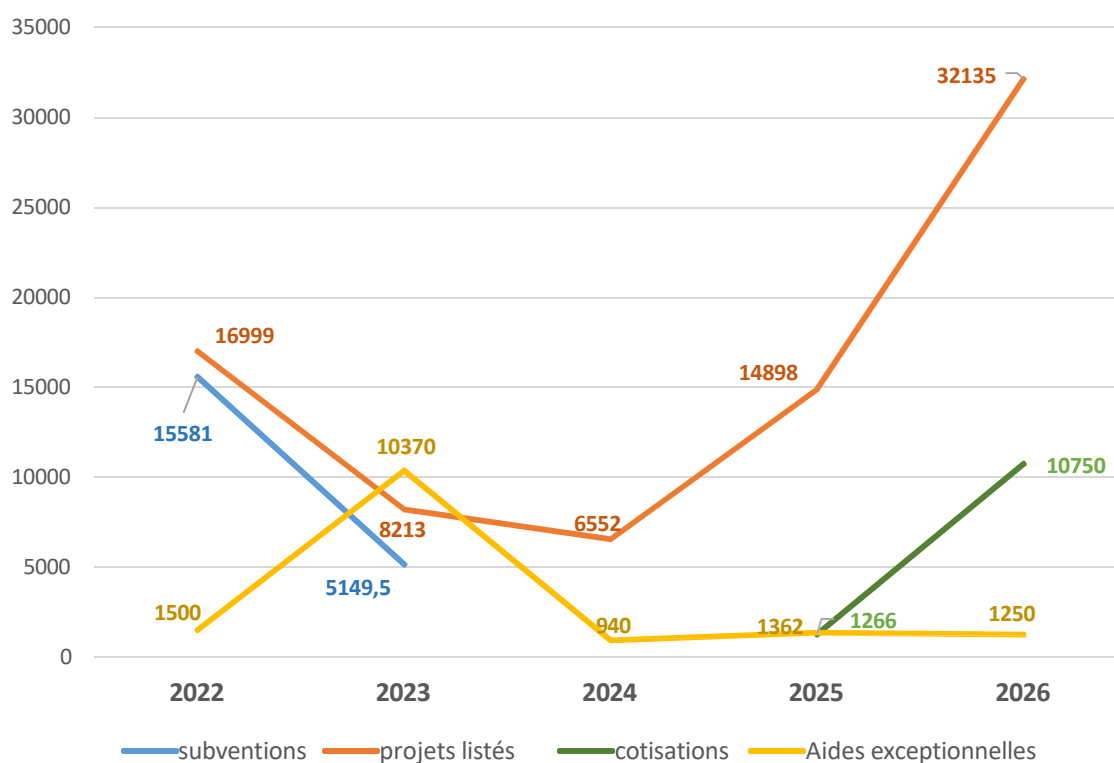
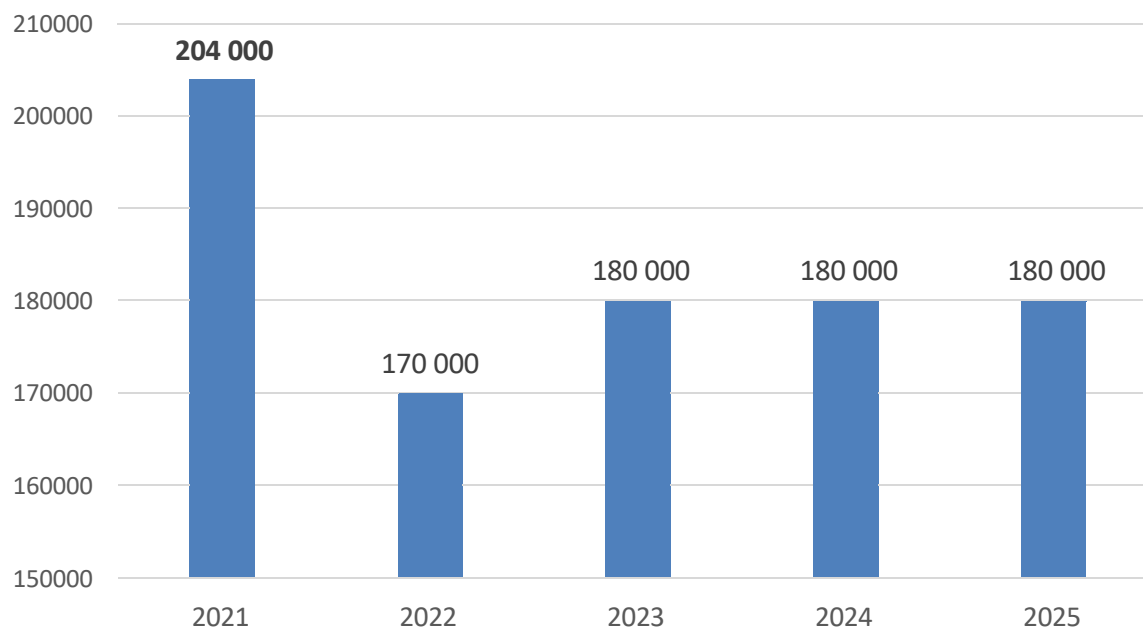
Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (*bilan, compte de résultats et annexes*) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 19 032 €. Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice en complément du patrimoine intégré. Ainsi le patrimoine intégré s'élèvera à 81531 € contre 62 500 € aujourd'hui.

Nous vous invitons à adopter ces résolutions qui sont soumises à votre vote

Bayonne le 29 juin 2026

Sylvie BOURDON, trésorière.

Evolution du montant des aides à la FMF hors subvention annuelle

Evolution de la participation de la FMF France au « *fonctionnement* » de la FMF

COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2026

ANNEXE**SOMMAIRE****- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/07/2026 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3 200		3 200	3 200		
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	89 598		89 598	70 567	19 032	26.97
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾						
	Total II	92 798		92 798	73 767	19 032	25.80
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	92 798		92 798	73 767	19 032	25.80

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/07/2026 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	62 500	90 008	27 508	30.56
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		19 032	27 508	46 540	169.19
Situation nette (sous total)		81 531	62 500	19 032	30.45
Fonds propres consommptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		81 531	62 500	19 032	30.45
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	2 667	2 667		
Total II		2 667	2 667		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0		0	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 600	8 600		
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
Total IV		8 600	8 600	0	0.00
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		92 798	73 767	19 032	25.80

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

8 600

0

8 600

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		7 500		7 500		
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		283 034		196 174	86 860	44.28
Total I		290 534		203 674	86 860	42.65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		18 557		24 200	5 643	23.32
Aides financières		254 135		207 526	46 610	22.46
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés				201	201	100.00
Autres charges		27		546	519	95.05
Total II		272 720		232 473	40 247	17.31
I - Résultat d'exploitation (I-II)		17 814		28 799	46 613	161.86

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1 411		1 510	100	6.59
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		1 411		1 510	100	6.59
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		193		220	27	12.14
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		193		220	27	12.14
2. Résultat financier (III-IV)		1 218		1 290	73	5.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		19 032		27 508	46 540	169.19
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		291 944		205 184	86 760	42.28
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		272 913		232 693	40 220	17.28
5. EXCEDENT OU DEFICIT		19 032		27 508	46 540	169.19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	28 512		49 300		20 788	42.17
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	28 512		49 300		20 788	42.17
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	28 512		49 300		20 788	42.17
TOTAL	28 512		49 300		20 788	42.17

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	254 135		207 726		46 409	22.34
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	254 135		207 726		46 409	22.34
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 366		23 256		5 890	25.33
TOTAL DES EMPLOIS	271 501		230 982		40 519	17.54
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			201		201	100.00
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	19 032				19 032	
TOTAL	290 533		231 183		59 350	25.67

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie		7 500		7 500		
1.2 Dons, legs et mécénats						
- Dons manuels						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		283 034		196 174	86 860	44.28
TOTAL DES RESSOURCES		290 534		203 674	86 860	42.65
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				27 508	27 508	100.00
TOTAL		290 534		231 182	59 352	25.67

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/07/2026	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		6 772		9 927	3 155	31.78
Réalisées en France						
Réalisées en région		6 772		9 927	3 155	31.78
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		1 070		2 592	1 522	58.72
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		20 670		36 781	16 111	43.80
TOTAL		28 512		49 300	20 788	42.17
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat		28 512		49 300	20 788	42.17
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL		28 512		49 300	20 788	42.17

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires:

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/07/2026 12	Euros	%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 200	3 200		
AUTRES				
46870000 Produits à recevoir	3 200	3 200		
DISPONIBILITES	89 598	70 567 19 032		26.97
51210000 BNP Compte Courant	26 013	25 857	156	0.61
51220000 BNP Epargne		180	180-100	0.00-
51230000 BNP Livret A	61 411	43 171	18 240	42.25
51240000 PayPal	373	1 313	940-	71.57-
51250000 HELLOASSO	1 800		1 800	
53000000 Caisse	2	46	44-	96.64-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	92 798	73 767	19 032	25.80
TOTAL GENERAL	92 798	73 767	19 032	25.80

Dossier N° 100029 en Euros.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/07/2026	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
COTISATIONS	7 500	7 500		
75610000 Cotisations adhérents	7 500	7 500		
AUTRES PRODUITS	283 034	196 174	86 860	44.28
75810000 Participation AG et rencontres	3 153	2 162	991	45.83
75811000 PARTICIPAT° REUNION PRESIDENTS	469	340	128	37.78
75812000 DM privés non affectés (A)	75 944	54 315	21 629	39.82
75812010 DM privés non affectés (N)	7 425	7 695	270-	3.51-
75813000 DM abandon remboursement frais	5 933	12 907	6 974-	54.03-
75821010 DM Aide à la FMF	9 000	9 500	500-	5.26-
75821020 DM Aide à la FMF NORMANDIE	2 000	2 000		
75821040 DM Aide à la FMF AQUITAINE	10 560	5 500	5 060	92.00
75821050 DM Aide à la FMF CORSE	29 000	18 000	11 000	61.11
75821070 DM Aide à la FMF DOURDAN	12 000	5 000	7 000	140.00
75821080 DM Aide à la FMF NORD	18 000	18 000		
75821090 DM Aide à la FMF FRANCHE-C	6 500	4 088	2 412	59.00
75821100 DM Aide à la FMF LOIRE	2 500	3 242	742-	22.89-
75821110 DM AIDE A FMF LYON		1 000	1 000-	100.00-
75821120 DM Aide à FMF MONTS-DU-LYON.	28 000	12 000	16 000	133.33
75821130 DM Aide à la FMF Provence	15 000	8 000	7 000	87.50
75821140 DM Aide à la FMF Gard	6 000	4 711	1 290	27.38
75821160 DM Aide à FMF PROVENCE	13 500	11 430	2 070	18.11
75821170 DM Aide de FMF Drôme	3 000	2 000	1 000	50.00
75821180 DM Aide de FMF Paris	30 950	12 335	18 615	150.92
75822000 AIDE FMF TOURAINE POITOU	2 000		2 000	
75825000 Dons manuels bourses	2 100	1 950	150	7.69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	290 534	203 674	86 860	42.65
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	18 557	24 200	5 643-	23.32-
60640000 Fournitures de bureau		34	34-	100.00-
61100000 Frais d'impression Info-Réseau	228	228		
61300000 Frais site internet	101	184	83-	45.10-
61600000 Primes d'assurances	379	353	26	7.37
61850000 Abonnement logiciel comptable	378		378	
62261000 Honoraires	3 600	3 600		
62512000 Notes de frais bénévoles	5 933	12 907	6 974-	54.03-
62540000 Déplacements	1 215	1 306	91-	6.98-
62571000 Frais AG et rencontre	4 466	3 411	1 055	30.92
62572000 Frais de réunion du bureau	1 096	696	400	57.47
62573000 FRAIS DE REUNION DES PRESIDENT	1 162	1 482	320-	21.58-
AIDES FINANCIERES	6	5	1	
		7	2	

REPORTS EN FONDS DEDIES 68951000 ENGAGEMENT A REALISER/FDS AIDE		201	201-100.00-		
		201	201-100.00-		
AUTRES CHARGES	27	546	519-95.05-		
65800000 Charges div. gestion courante	27	546	519-95.05-		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	272 720	232 473	40 247	17.31	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/07/2026	Ecart N / N-1	
			Euros	%
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 814	28 799	46 613	161.86
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 411	1 510	100	6.59
76410000 Intérêts comptent sur livret	1 411	1 510	100	6.59
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 411	1 510	100	6.59
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	193	220	27	12.14
66140000 Frais bancaires	193	220	27	12.14
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	193	220	27	12.14
RESULTAT FINANCIER	1 218	1 290	73	5.65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	19 032	27 508	46 540	169.19
TOTAL DES PRODUITS	291 944	205 184	86 760	42.28
TOTAL DES CHARGES	272 913	232 693	40 220	17.28
EXCEDENT OU DEFICIT	19 032	27 508	46 540	169.19

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 92 798.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 290 533.81 Euros et dégageant un excédent de 19 031.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	90 008	27 508-		0	62 500
Excédent ou déficit de l'exercice	27 508-	27 508	19 032		19 032
Situation nette	62 500				81 531
TOTAL I	62 500		19 032	0	81 531

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	3 200	3 200	
TOTAL	3 200	3 200	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes est crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Autres dettes	8 600	8 600		
TOTAL	8 600	8 600		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 200
Total	3 200

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	8 600
Total	8 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

La FMF s'est attachée à évaluer la contribution volontaire de ses bénévoles. Pour cela, l'activité de l'association a été partagée en 10 domaines et pour les 10 bénévoles (*9 administrateurs et 1 bénévoles non élus*). L'estimation a été chiffrée à 1600 heures

La ventilation des heures est la suivante :

- Réunions CA et réunion des présidents : 150 h
- Assises annuelles du " Réseau " ASA-France : 400 h

- Echange avec le " Réseau " : 60 h
- Echange avec la FMF Corse : 80h et mission à la FMF pour 380 h
- Secrétariat et comptabilité : 420 h
- Communication (*Info-Réseau, site internet...*) : 70 h "
- Expertise technique : 40 h

La valorisation a été prudemment réalisée sur la base de 1,5 fois le SMIC chargé, alors que tous les bénévoles sont ou étaient cadres dans leur vie professionnelle.

Le résultat obtenu s'élève à 28512 € contre 49300 € pour l'exercice précédent.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3600
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

Les membres vérificateurs aux comptes nommé à l'Assemblée générale sont élus pour une année mais ne sont pas rénuméré.

**RAPPORT
COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

ANNÉE 2026



JEAN-LUC GUICHOUX

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

FÉDÉRATION DES MOTARDS DE FRANCE

*6 quai Augustin CHAHO
– 64100 BAYONNE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2026

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2026

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la Fédération des Motards de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Total du Bilan	92 798 €
Total du Compte de Résultat	291 944 €
Résultat de l'exercice (bénéfice)	19 032 €

Ces comptes ont été arrêtés par votre Bureau.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux nonnes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux nonnes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux nonnes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

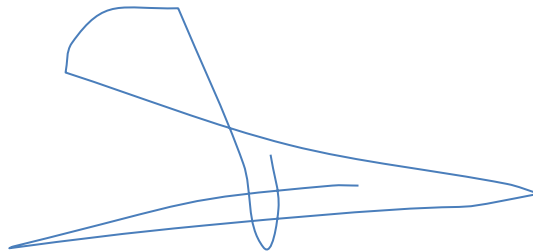
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

... / ...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, Le 12 mai 2026

Jean-Luc GUICHOUX Commissaire aux
comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated shape with a loop and a horizontal line crossing it.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

NA= Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 92 798.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 290 533.81 Euros et dégageant un excédent de 19 031.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	AI an au plus	A plus < l'i an
Débiteurs divers	3 200	3 200	
TOTAL	3 200	3 200	

Etat des dettes	Montant brut	AI an au plus	Delà 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes est crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Autres dettes	8 600	8 600		
TOTAL	8 600	8 600		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 200
Total	3 200

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	8 600
Total	8 600

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	90 008	27 508-		0	62 500
Excédent ou déficit de l'exercice	27 508-	27 508	19 032		19 032
Situation nette	62 500				81 531
TOTAL!	62 500		19 032	0	81 531

ANNEXE

Exercice du 01/01/2026 au 31/12/2026

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-

Valorisation des contributions volontaires

La FMF nationale s'est attachée à évaluer la contribution volontaire de ses bénévoles. Pour cela, l'activité de l'association a été partagée en 10 domaines et pour les 10 *bénévoles (9 administrateurs et 1 bénévoles non élus)*. L'estimation a été chiffrée à 1600 heures

La ventilation des heures est la suivante :

Réunions CA et réunion des présidents : 150 h
Assises annuelles du "Réseau" la FMF France : 400 h
Echange avec le "Réseau" : 60 h
Echange avec l'antenne de la FMF Corse : 80h et mission à la FMF pour 380 h
Secrétariat et comptabilité : 420 h
Communication (*info-Réseau, site internet...*) : 70h
Expertise technique : 40 h

La valorisation a été prudemment réalisée sur la base de 1,5 fois le SMIC chargé, alors que tous les bénévoles sont ou étaient cadres dans leur vie professionnelle.

Le résultat obtenu s'élève à 28512 € contre 49300 € pour l'exercice précédent.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3600
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées Au-il de l'article L. 822-11 : 0